

Image not found or type unknown



Constat de caducité pour l'aj

Par **Nocera lydie**, le **02/06/2018** à **12:17**

Bonjour

Mon avocate n'a pas fourni à temps les papiers nécessaires pour ma demande d'aide juridique, j'ai reçu la notification de caducité de la demande. Cela veut-il dire que je devrais payer les frais d'avocat ? Mon futur ex-mari a déjà payé 2400€ de son côté, vais-je devoir payer également cette somme ? Je suis perdue, aidez-moi svp